



# MIM

## Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

### MOT DU MAIRE



#### DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

Lentement mais sûrement, les activités reprennent peu à peu au Québec, sous les directives du gouvernement et de la direction de la santé publique. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures suit le tout avec attention et se tient prête à emboîter le pas au fur et à mesure que les annonces sont faites quant à ce qui peut reprendre, en mettant en place les mesures appropriées pour assurer la sécurité de tous. À cet égard, il importe que de continuer à suivre rigoureusement les consignes de lavage des mains et de respecter les mesures de distanciation physique et d'hygiène en société. Il en va du succès de l'opération de déconfinement en cours.

Suivez régulièrement nos différentes plateformes de communication (site web, Facebook, alertes citoyennes, etc.) pour être informés de ce qui pourra redémarrer et dans quelles conditions.

#### CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

Les chantiers de construction se sont remis en branle au cours des dernières semaines. C'est le cas de celui de la démolition du Centre communautaire Jean-Marie-Roy (CCJMR) et de la conception-construction du nouveau Centre communautaire multifonctionnel du secteur est. Avec l'arrêt des opérations forcé par la pandémie, l'échéancier a été quelque peu décalé. L'enlèvement de l'amiante dans le CCJMR est présentement en cours et se poursuivra encore pendant quelques semaines. Le bâtiment tel qu'on le connaît devrait être démoli fin juin. Le nouvel immeuble devrait quant à lui être livré à la Ville au cours de l'hiver 2021 et être opérationnel pour les activités du printemps.

#### VOTRE COMPTE DE TAXES POUR 2021

La pandémie qui a frappé la planète a de multiples impacts sur la vie de chacun d'entre nous. Les villes n'y échappent pas et les événements des derniers mois auront inévitablement un effet sur les finances de Saint-Augustin-de-Desmaures pour 2020.

En ce qui a trait à notre budget de proximité, il y aura certaines baisses de revenus, en locations de glaces de l'aréna, par exemple. Et certaines baisses de dépenses, notamment attribuables à des salaires versés en moins aux employés temporairement mis à pied. Quant au budget de l'agglomération, c'est clairement là que ce sera le plus difficile. Les baisses de revenus associés au transport en commun, jumelées aux hausses de dépenses en sécurité civile (police), par exemple, affecteront grandement l'équilibre budgétaire. Saint-Augustin-de-Desmaures devra nécessairement absorber sa part des impacts financiers. Ce n'est évidemment qu'en fin d'année que nous aurons des chiffres précis et un portrait global, au moment de préparer le budget de 2021.

Cela dit, d'ici là, sachez qu'en raison des surplus accumulés au cours des dernières années, de celui de 2019 et de la subvention obtenue pour le Centre communautaire multifonctionnel du secteur est, mon intention est de ne pas faire supporter directement les impacts négatifs de la crise aux Augustinois en 2021 et donc de prôner un gel de taxes.

Notez qu'il s'agit ici de mon intention personnelle et que je ne parle qu'en mon nom et non en celui des autres membres du conseil municipal. C'est au conseil seul que reviendra la décision lors de l'adoption du budget 2021 en décembre prochain. Je peux toutefois d'ores et déjà vous indiquer avoir informé les membres du conseil de mon approche et avoir reçu un accueil plutôt favorable de plusieurs.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures



## CÉLÉBRONS AUTREMENT

BRICOLAGE

HEURE DU CONTE

DÉCORATION DE LA FAÇADE DE VOS MAISONS

PRESTATIONS ET ANIMATIONS VIRTUELLES

Suivez l'évolution de la programmation sur la page Facebook VSADslcvc

Tous les services seront fermés les mercredis 24 juin (Saint-Jean-Baptiste) et 1<sup>er</sup> juillet (fête du Canada)

Les bureaux administratifs sont fermés à la population jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez nous joindre par courriel ([info@vsad.ca](mailto:info@vsad.ca)) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

••• Pour toute urgence en travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir  
sur votre Ville  
**VSAD.ca**



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel  
@VSADcomplexesportif



@VSADofficiel

## COVID-19

### BESOINS DANS LES CHSLD

Les CHSLD de notre territoire ont des besoins en cette période de crise. Vous êtes disponibles pour aider le personnel en place ? Il y a plusieurs postes disponibles dans plusieurs domaines au CHSLD des Jardins du Haut Saint-Laurent et au CHSLD Vigi Santé. Pour plus d'information sur les postes disponibles et les besoins dans ces établissements:

Jardins du Haut Saint-Laurent : [www.jardins-hsl.com](http://www.jardins-hsl.com)

Vigi Santé : [www.vigisante.com](http://www.vigisante.com)

**LES JARDINS**  
DU HAUT SAINT-LAURENT  
Milieux de vie évolutifs

**VIGI**  
santé

### BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Vous désirez offrir chaleur humaine et réconfort aux résidents des Jardins du Haut St-Laurent durement touchés par la COVID-19 ? Devenez porteur de bonheur, devenez bénévole pour le service des loisirs. Voici les principales tâches que vous aurez à effectuer :

- Visiter les résidents afin de leur offrir votre présence
- Appeler les proches de nos résidents à l'aide d'une tablette iPad
- Faire des activités simples à la chambre des résidents
- Offrir des boissons rafraîchissantes aux résidents

Sachez que les Jardins du Haut St-Laurent offrent à tous les bénévoles l'équipement de sécurité nécessaire et que les activités de bénévolat se font seulement auprès des résidents non atteints de la COVID-19.

Un minimum de 20 h par semaine est requis.

Pour plus d'informations ou pour vous porter volontaire, veuillez svp contacter Mme Elyse Bisson Gauthier, responsable des bénévoles :

Téléphone : 418 872-4936 poste 6819

Courriel : [elyse.bisson-gauthier@cotejardins.ca](mailto:elyse.bisson-gauthier@cotejardins.ca).



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Prenez note que l'assemblée générale de Présence-Famille St-Augustin, fixée initialement au **3 juin 2020** en respect de nos règlements généraux, est reportée à une date indéterminée en raison des recommandations de la Santé publique en lien avec la pandémie que nous vivons.

Nous vous invitons à consulter notre site Internet [presencefamille.org](http://presencefamille.org) pour connaître la suite des événements.

D'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute demande d'aide alimentaire ou pour tout autre besoin.

Nous sommes là pour vous !

**L'Équipe de Présence-Famille St-Augustin**

390, route 138 C.P.28, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1V9

Téléphone : (418) 878-3811 • Télécopieur : (418) 878-5043

Courriel : [presence-famille@videotron.ca](mailto:presence-famille@videotron.ca)



Votre Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est à l'affût des mesures pour faciliter et agrémenter le quotidien de ses citoyens.

Nous vous avons mijoté une programmation alternative pour célébrer la Fête nationale autrement. Surveillez les détails de la programmation via la page Facebook **VSADslcvc**.

#### Camps de jour Kéno

Le gouvernement a donné le feu vert pour l'ouverture des camps de jour à compter du 22 juin. Kéno adaptera les camps de jour afin qu'ils soient sécuritaires pour tous les enfants.

#### Bibliothèque Alain-Grandbois

Le service de prêt est disponible sous forme de prêt **sans contact** (service à l'auto). Il y a deux façons de réserver vos livres soit par téléphone ou par le catalogue en ligne. Vous avez toujours accès à la collection de livres numériques et aux bases de données numériques.

Un club de lecture virtuel pour les adultes a été mis sur pied.

D'autres activités virtuelles sont à venir.

#### Terrains sportifs

Les terrains de tennis sont ouverts, visitez notre site Internet pour en connaître toutes les modalités. Notez que vous devez réserver votre plage horaire au [www.reservationsportive.com](http://www.reservationsportive.com), afin de pouvoir jouer et qu'une preuve de résidence est obligatoire. Merci de respecter les mesures sanitaires mises en place.

#### Installations récréatives et sportives

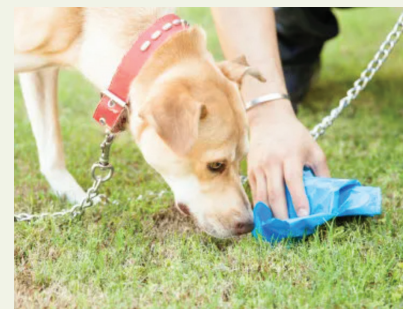
Réouverture de l'ensemble des parcs municipaux. Il est toujours interdit d'utiliser les modules de jeux que l'on retrouve dans plusieurs parcs de quartiers. Également, le parc canin et les aires de planche à roulettes demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Pour informations, commentaires et suggestions

[loisirs@vsad.ca](mailto:loisirs@vsad.ca) - VSAD.ca

### GARDONS NOTRE VILLE PROPRE

**Nous aimerions rappeler aux propriétaires ou gardiens de chiens qu'ils doivent enlever immédiatement et de façon adéquate les selles de l'animal tant sur le domaine public que sur le domaine privé. Les déjections de chiens contiennent des bactéries, qui peuvent être un risque pour votre santé et pour celle de votre animal de compagnie. Pensez à utiliser les sacs prévus à cet effet pour les ramasser et pour les déposer dans les poubelles.**



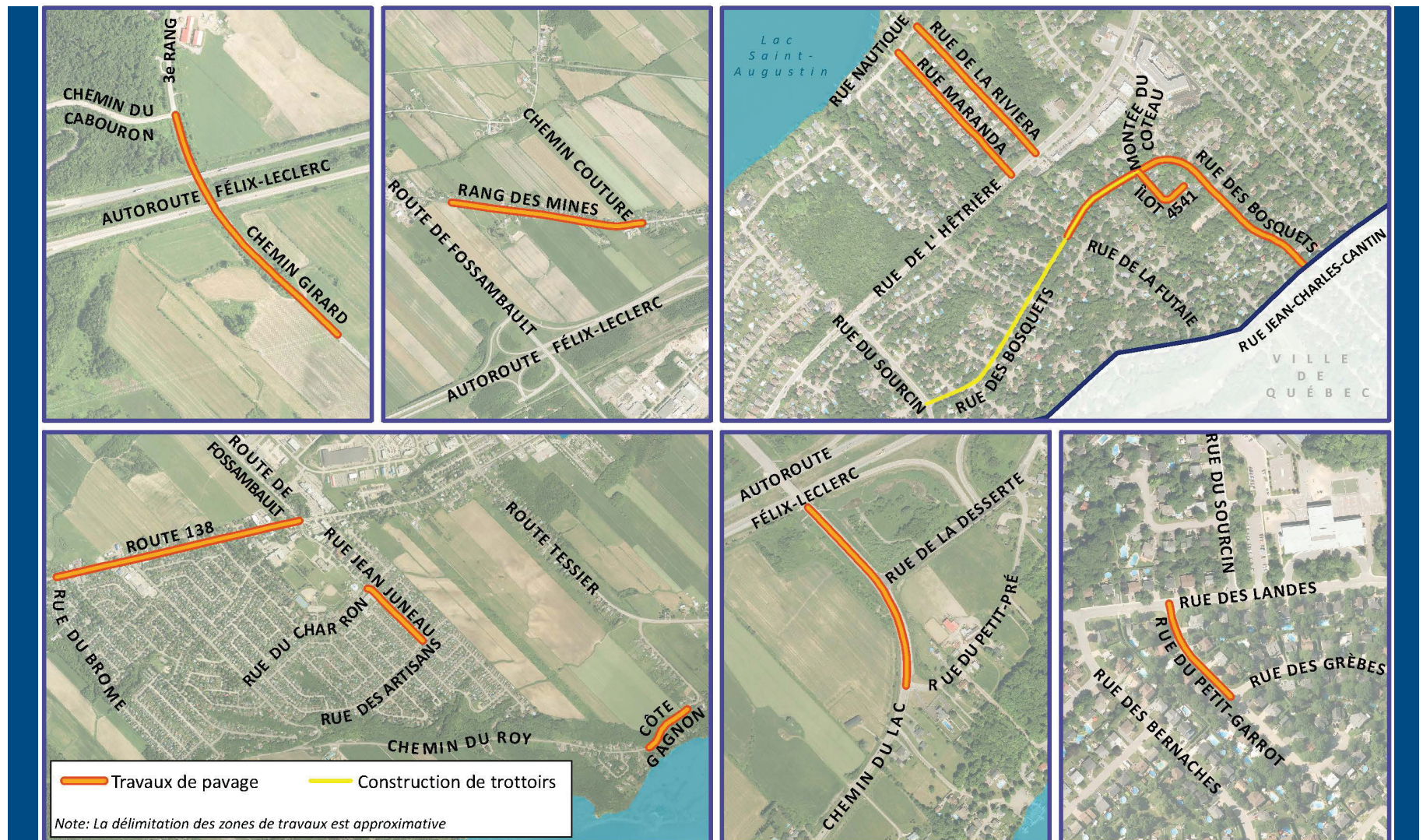
**Aidez-nous à garder notre ville propre. Merci de votre collaboration !**

## TRAVAUX ROUTIERS

La saison estivale est LA saison des travaux routiers, cette année ne fera pas exception même en temps de pandémie. La Ville met en place plusieurs chantiers afin d'améliorer le réseau routier augustinois et voici les principaux.

À l'approche des emplacements de travaux routiers, nous désirons vous rappeler l'importance de ralentir et d'être attentif à la signalisation afin d'assurer votre sécurité et celle de nos employés.

RUES CONCERNÉES	DE	À	RUES CONCERNÉES	DE	À
Route Girard	Chemin du Cabouron	500 m vers sud	Ilots 4541 Rue des Bosquets	Rue des Bosquets	Fin
Route 138	Rue Jean-Juneau	Rue du Brome		Rang des Mines	282, rang des Mines
Trottoir Rues des Bosquets	Montée du Coteau	Rue du Sourcin	Chemin du Roy	Côte Gagnon	Côte Gagnon
Rue des Bosquets	Rue de la Futaie	Rue Jean-Charles Cantin	Rue du Petit-Garrot	Rue des Landes	Rue des Grèbes
Rue de la Riviera	Rue Nautique	Rue de l'Hétrière	Chemin du Lac	Rue du Petit-Pré	Viaduc
Rue Maranda	Rue Nautique	Rue de l'Hétrière			
Rue Jean-Juneau	Rue Charron	Rue des Artisans			



### ATTENTION AUX FILS ÉLECTRIQUES

Vos arbres poussent au point que les branches s'approche dangereusement des fils électriques ? Ne prenez aucune chance, contactez Hydro-Québec.

Pour plus d'information, consultez le [www.hydroquebec.com/sefco2015/fr/avertir-hq-vegetation-approche-fils.html](http://www.hydroquebec.com/sefco2015/fr/avertir-hq-vegetation-approche-fils.html)

### Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

C'est possible ! Différents postes sont régulièrement offerts chez nous. Consultez sans tarder la rubrique « *Faire carrière à la Ville* » de notre site Internet pour connaître la liste des offres disponibles.

[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)



## RÈGLEMENTATION MUNICIPALE - FEU EXTÉRIEUR

Avant tout, sachez que selon la réglementation municipale, votre feu doit être fait dans un foyer conçu à cette fin et muni d'un pare-étincelle dans toutes les ouvertures, d'une cheminée et doit respecter la réglementation en vigueur. Nul ne peut installer ou utiliser un foyer extérieur situé à moins de trois mètres de tout autre bâtiment ou à moins de deux mètres de toute ligne de lot.

Notez qu'il est interdit à quiconque de faire un feu à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable une autorisation d'un inspecteur en incendie. (*Feu à ciel ouvert : autre qu'un feu allumé dans un foyer extérieur conçu à cette fin*).

De plus, une visite du site Web de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) (<https://sopfeu.qc.ca/>) pourrait être nécessaire afin de voir les restrictions en vigueur.

### DANGER D'INCENDIE



## PAIEMENT DES TAXES

Le 26 juin est une date à retenir. Il s'agit de l'échéance pour payer le troisième versement des taxes municipales de 2020. Rappelons que le 2<sup>e</sup> versement de taxes du 24 avril dernier a été remis au 16 octobre dû au contexte de pandémie liée à la COVID-19, que le taux d'intérêt applicable aux retards de paiement a été réduit à 0 % ainsi que les pénalités associées à ces défauts ont également été abolies. C'est donc depuis le 10 avril dernier que le calcul des intérêts a été suspendu, et ce, jusqu'à ce que le conseil municipal réévalue la situation.

### ÉCHÉANCES DU COMPTE DE TAXES 2020 À VENIR

26 juin, 28 août et 16 octobre.

### NOUVEAUTÉS

Le mode de paiement par prélèvements préautorisés (PPA) est maintenant en fonction. Il permet de prélever les montants directement dans votre compte bancaire lors d'une échéance de taxation, de compte d'ajustement, de droit de mutation ou de factures diverses. Pour y adhérer, vous devez compléter le formulaire disponible sur notre site Internet au [vsad.ca/budget-finances](https://vsad.ca/budget-finances). Un délai de 7 jours ouvrables avant la date d'échéance est requis pour le traitement de votre adhésion.

Par ailleurs, les institutions financières CIBC et HSBC se sont ajoutées à la liste pour les services automatisés; vous pouvez dorénavant effectuer vos paiements par l'intermédiaire de leur site Internet, comme avec toutes les autres institutions financières. Effectuez votre recherche de fournisseur en utilisant le terme « Ville St-Augustin ». Le numéro de référence à inscrire à votre dossier est le numéro de matricule à 18 chiffres.

### MODES DE PAIEMENT

Nous vous demandons de privilégier les services automatisés offerts par votre institution financière (Internet, téléphone, guichet automatique) ou les prélèvements préautorisés. Rappelons que les chèques ne seront plus acceptés dès 2021.

### VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé. Communiquez avec le Service de la trésorerie ([tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca) ou 418 878-4662 p.5315) ou consultez le sommaire de vos taxes sur notre site Internet.

## PERMIS OU PAS PERMIS ?

Vous avez des travaux à exécuter à votre résidence unifamiliale et vous vous demandez si un permis est requis? Voici une liste non exhaustive qui vous aidera à le déterminer.

### NÉCESSITE UN PERMIS

- Construire un toit permanent au-dessus d'un patio
- Ajouter une fenêtre ou une porte
- Abattre un arbre en cour avant, près d'un cours d'eau ou d'une forte pente
- Installer une thermopompe
- Installer une piscine
- Élargir l'allée d'accès (stationnement)



### NE NÉCESSITE PAS DE PERMIS

- Remplacer les fenêtres, en conservant les mêmes dimensions
- Remplacer le revêtement de la toiture, sans modification de la structure
- Changer les armoires
- Changer le revêtement de plancher
- Construire un patio en cour arrière (minimum 2 m des limites de propriété)

Pour déposer une demande de permis ou pour obtenir plus de précisions sur un projet en particulier et sur les habitations de plus d'un logement, vous pouvez contacter le Service de l'urbanisme et envoyer vos documents à l'adresse [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca).

**Attention!** Si votre propriété est située sur un coin de rue, est à proximité d'un cours d'eau ou d'une forte pente, vous devez communiquer avec le Service de l'urbanisme **avant** de planifier vos travaux.

Pour consulter le règlement, nous vous invitons à visiter notre site Internet à [VSAD.ca](https://vsad.ca) dans l'onglet Règlements municipaux et cliquer sur le *Règlement REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme*.

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



### JUIN

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

### JUILLET

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

### Ordures Recyclage

Les ordures et les matières recyclables sont collectées toutes les semaines. Les branches seront ramassées avec les ordures toute l'année, en fagot de max 1,2 m ou dans des sacs.

### Encombrants

Les prochaines collectes seront le **9 juin** et **7 juillet**. Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 poste 5406 ou le via le site Web avant le 8 juin à midi ou le 6 juillet à midi.

